



A la presse jurassienne

Delémont, le 10 septembre 2018

Contre-projet à l'initiative vélo

Le Conseil Communal de Delémont est favorable au contre-projet de l'initiative Vélo car ce contre-projet consiste à enregistrer dans la Constitution fédérale les efforts qui sont menés depuis plusieurs années au sein de la Commune pour promouvoir la mobilité douce. Les déplacements à vélo, dans notre ville et au sein de l'Agglomération, connaîtront une croissance importante, à l'image de ce qui s'est passé dans les grandes villes de Suisse où la mobilité douce est une véritable solution pour contenir l'augmentation du trafic et maintenir sa fluidité, même aux heures de pointe.

Cette initiative aura également un effet positif sur la qualité de la santé des Delémontains car le vélo contribue à réduire les émissions de CO2 et garantir la qualité de l'air en ville. Grâce à ce contre-projet, les conditions cadres au développement d'itinéraires cyclables seront garanties et cette mesure encouragera encore davantage de personnes à utiliser le vélo.

Avec le développement des vélos à assistance électrique, subventionnés par la Municipalité de Delémont, la pratique est désormais ouverte au plus grand nombre et sera croissante. Enfin, les déplacements à vélo ont un effet favorable sur la condition physique de l'être humain. C'est un OUI que le Conseil Communal de Delémont vous propose de déposer dans l'urne le 23 septembre 2018.

LE CONSEIL COMMUNAL DE DELEMONT